



## MOTO : PASSERELLE A2 VERS A

**Permis moto : comment passer du permis A2 au permis A ?**

**Votre auto-école Moto Prudence SB vous informe sur la formation passerelle A2 > A.**

- Quelles modalités ?
- Quel programme de formation ?
- Comment nous contacter ?

**Cette notice se veut vous apporter l'essentiel des réponses à ces questions.**



**Référent pédagogique : Sébastien B**

### **MOTO PRUDENCE SB**

56 rue de Suède 37100 TOURS

Agrément n° E07 037 31630

Contact : 02 47 88 95 13 - [motoprudence.sb@orange.fr](mailto:motoprudence.sb@orange.fr)

*C2.1 Passerelle A2>A*

*Création 2022.06.29*

L'obtention de la catégorie A2 du permis vous permet de conduire une moto dont la puissance n'excède pas 35kW (soit 47,5 chevaux) durant deux ans. Au terme de ces deux ans, vous souhaitez accéder à la conduite de toutes les motocyclettes, quelle que soit leur puissance...



## MODALITÉS

La formation, qui ne nécessite pas de repasser l'examen de code, peut être suivie dans un délai de trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

A l'issue de la formation, nous vous délivrons une attestation de suivi.

### **ATTENTION :**

*L'attestation de fin de formation ne suffit pas pour circuler ; il faudra attendre la réception de votre permis.*

## PROGRAMME DE FORMATION

La formation est d'une durée de sept heures. Elle s'inscrit dans une démarche « post-permis » et à pour triple objectif :

- d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35kW ;
- de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique d'une motocyclette ;
- de travailler notamment sur le processus détection-Analyse-Décision et Action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Le programme se divise en 3 séquences.

Séquences	Durées	Contenus
1. <i>Séquence théorique</i>	2h00	Présentation-Explications et Échanges sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite, et produits psycho-actifs.
2. <i>Séquence hors circulation</i>	2h00	L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés dans le cadre de l'examen du permis de conduire A2, mais de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.
3. <i>Séquence circulation</i>	3h00	Cette partie en circulation a pour objet de réaliser un audit de conduite du ou des élèves, principalement axé sur la Perception, l'Analyse, la prise de Décision et l'Action.

Le programme complet se trouve dans l'arrêté du 8 novembre 2012.  
(NOR : INTS1239008A)

## DOCUMENTS A FOURNIR

- Justificatif d'identité ;
- Photocopie recto verso du permis de conduire ;
- Photo d'identité numérisée ;
- Justificatif de domicile.

## NOUS CONTACTER

Horaires d'ouverture de notre agence :

	Hors vacances scolaires	Pendant les vacances scolaires
<b>Lundi</b>	12h30 – 19h30	15h30 – 19h30
<b>Mardi</b>	12h30 – 19h30	15h30 – 19h30
<b>Mercredi</b>	12h30 – 19h30	15h30 – 19h30
<b>Jeudi</b>	14h30 – 19h30	15h30 – 19h30
<b>Vendredi</b>	12h30 – 19h30	15h30 – 19h30
<b>Samedi</b>	10h00 – 13h00	10h00 – 13h00
<b>Dimanche</b>	Fermé	

Tél : 02 47 88 95 13

Mail : [motoprudence.sb@orange.fr](mailto:motoprudence.sb@orange.fr)

Notre site : [www.autoecole-motoprudence.fr](http://www.autoecole-motoprudence.fr)

Textes de référence :

R.221-4 du code de la route

Arrêté du 8 novembre 2012 relatif au programme de formation